

N° 23/2023

Objet : Réglementation permanente de circulation cérémonies 08 mai et 11 novembre

VU

Réglementation permanente de la circulation sur la Grande Rue - RD 465

Nous, Maire de la commune de CHAUX,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la circulation routière
- Vu le règlement de l'Administration publique du Code de la Route
- Vu le règlement de voirie communale

### CONSIDERANT

Que l'organisation des cérémonies des 08 mai et 11 novembre annuelles nécessite une réglementation de la circulation, pour assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours sur le domaine public, et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents pendant la durée de ces cérémonies, soit 40 mn environ,

### ARRETE

#### Article 1

La circulation sera interrompue sur la Grande Rue - RD 465 devant le monument aux morts pendant la durée des cérémonies des 08 mai et 11 novembre ceci afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours sur le domaine public

#### Article 2

Une déviation sera mise en place :

- A hauteur de la rue Saint Martin, direction rue Sous le bois pour les véhicules venant côté sud (Sermamagny) en direction Giromagny et Rougegoutte
- A hauteur de la rue de l'Egalité, direction Lachapelle sous Chaux pour les véhicules venant côté nord (Giromagny et Rougegoutte) en direction Sermamagny

#### Article 3

Les dispositifs de pré signalisation, de signalisation et de balisage de la déviation seront mis en place par les services municipaux.

#### Article 4

Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous ses formes habituelles.

#### Article 5

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 40/2022

#### Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Giromagny
- SDIS 04 rue Romain Rolland 90000 BELFORT
- OPTYMO
- Conseil Départemental



Fait à CHAUX, le 04 mai 2023

Le Maire,  
Jacky CHIPAUX